

Procédure d'information — Réglementations techniques

(96/C 349/02)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

- Directive 83/189/CEE du Conseil, du 28 mars 1983, prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques
(JO n° L 109 du 26. 4. 1983, p. 8)
- Directive 88/182/CEE du Conseil, du 22 mars 1988, modifiant la directive 83/189/CEE
(JO n° L 81 du 26. 3. 1988, p. 75)
- Directive 94/10/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 mars 1994, portant deuxième modification substantielle de la directive 83/189/CEE
(JO n° L 100 du 19. 4. 1994, p. 30)

Notifications de projets nationaux de réglementations techniques reçues par la Commission

Référence (*)	Titre	Échéance du <i>Statu quo</i> de trois mois (†)
96/386/A	Décret du ministre fédéral des sciences, des transports et de l'art relatif au transport de produits dangereux sur les voies navigables	6. 1. 1997
96/387/DK	Décret du ministre de l'environnement et de l'énergie relatif à la modification du décret relatif aux emballages de bière et de soda	6. 1. 1997
96/388/DK	Décret du ministre de l'environnement et de l'énergie relatif à certaines exigences relatives aux emballages	6. 1. 1997
96/389/DK	Décret du ministre de l'environnement et de l'énergie relatif à l'élimination, la planification et l'enregistrement des déchets [dispositions -3, al. 1, points 3, 4 et 5, 6, al. 1 f), -13, -22, al. 2, -23, al. 1 et 2, al. 3 f), g) et i), -30, al. 4 à 8 et 10 à 12, -33, al. 2, -38, -39, -40, -63]	6. 1. 1997
96/390/D	Règle d'homologation BAPT 222 ZV 21 des stations de base du service radioélectrique d'appel urbain	6. 1. 1997
96/391/UK	Dispositions réglementaires de 1996 (modification) (n° 2) relatives à la viande fraîche (contrôle de la viande de bœuf)	(‡)
96/392/A	Décret du ministre fédéral des sciences, des transports et de l'art sur la déclaration de respect des règles techniques par les fabricants d'appareils terminaux — Décret sur la déclaration des fabricants d'appareils terminaux	16. 1. 1997
96/393/UK	Dispositions réglementaires de 1996 (modification) relatives à la viande fraîche (contrôle de la viande de bœuf) (Irlande du Nord)	(‡)
96/394/E	Projet de décret royal par lequel est approuvé le document «Instruction relative à la réception des ciments (RC-96)»	17. 1. 1997
96/395/NL	Règlement portant prescriptions relatives aux instruments de mesure pris en application du règlement relatif aux véhicules — Projet d'exigences spécifiques relatives aux appareils de contrôle des gaz d'échappement	10. 1. 1997
96/396/NL	Projet de règlement relatif aux zones sans engrais, sans cultures et sans substances de protection pour les plantes concernant la terre destinée à la culture de bulbes	10. 1. 1997
96/397/S	Décret et règles de l'administration suédoise de la navigation relatifs aux exigences de stabilité pour les transbordeurs de passagers	13. 1. 1997
96/398/S	Règles sur la modification des règles de l'administration suédoise pour la sécurité en matière d'électricité (ELSAEK 1994:7) sur l'exécution et l'entretien des installations électriques à haute tension	13. 1. 1997
96/399/I	Décret relatif à la coloration du gazole pour chauffage ayant une teneur en soufre supérieure à 0,05 % en poids	24. 1. 1997
96/400/UK	Projet de décret de 1996 (partie) relatif au bien-être des animaux pendant leur transport	10. 1. 1997
96/401/I	Première ébauche du «projet de décret-loi pour la transposition de la directive 91/156/CEE du Conseil, du 18 mars 1991, relative aux déchets, de la directive 91/689/CEE du Conseil, du 12 décembre 1991, relative aux déchets dangereux et de la directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballage»	17. 1. 1997

(*) Année, numéro d'enregistrement, État membre auteur.

(†) Période durant laquelle le projet ne peut être adopté.

(‡) Pas de *statu quo* en raison de l'acceptation, par la Commission, de la motivation de l'urgence invoquée par l'État membre auteur.(*) Pas de *statu quo*, car spécifications techniques ou autres exigences liées à des mesures fiscales ou financières, au sens de l'article 1^{er} point 9 deuxième alinéa, troisième tiret de la directive 83/189/CEE.

(†) Clôture de la procédure d'information

La Commission attire l'attention sur l'arrêt «CIA Security» rendu le 30 avril 1996 dans l'affaire C-194/94, aux termes duquel la Cour de justice considère que les articles 8 et 9 de la directive 83/189/CEE doivent être interprétés en ce sens que les particuliers peuvent s'en prévaloir devant le juge national, auquel il incombe de refuser d'appliquer une règle technique nationale qui n'a pas été notifiée conformément à ladite directive.

Cet arrêt confirme la communication de la Commission du 1^{er} octobre 1986 (JO n° C 245 du 1. 10. 1986, p. 4).

Ainsi, la méconnaissance de l'obligation de notification entraîne l'inapplicabilité des règles techniques concernées, de sorte qu'elles ne peuvent être opposées aux particuliers.

Pour d'éventuelles informations sur ces notifications, s'adresser aux services nationaux dont la liste a été publiée au *Journal officiel des Communautés européennes* n° C 324 du 30 octobre 1996.

Récapitulatif des appels à la concurrence, publiés dans le *Supplément au Journal officiel des Communautés européennes*, financés par la Communauté européenne dans le cadre du Fonds européen de développement (FED) ou du budget communautaire

(Semaine du 12 au 16 novembre 1996)

(96/C 349/03)

Numéro de l'appel d'offres	Numéro et date du Journal officiel Supplément «S»	Pays	Objet	Date limite remise soumission
IB/APS/016	S 220 du 13. 11. 1996	Belgique	B-Bruxelles: Coopération dans le secteur audiovisuel	6. 12. 1996
IB/AMS/011	S 220 du 13. 11. 1996	Belgique	B-Bruxelles: Programme de coopération avec la république de Colombie	6. 12. 1996
IB/AMS/053	S 220 du 13. 11. 1996	Belgique	B-Bruxelles: Programme de lutte contre la pauvreté	6. 12. 1996
4191	S 220 du 13. 11. 1996	Botswana	BW-Gaborone: Construction de bâtiments et travaux connexes	12. 2. 1997
4167	S 220 du 13. 11. 1996	Ouganda	UG-Kampala: Matériel pour l'entretien des routes	14. 2. 1997